



MUNICIPALITÉ DE NOVILLE

Organisation de la Municipalité de Noville pour la législature 2021-2026 Répartition des Dicastères

Réunie en séance le 07 juin 2021, la Municipalité de Noville s'est organisée de la manière suivante pour la législature 2021-2026 :

M. Pierre-Alain KARLEN, Syndic M. Roland MOOSER, suppléant	Administration générale, Finances, Aménagement du territoire, Ressources humaines	Urbanisme, Agglo Rivelac, Cooridat, plan d'affectation communal, camping, SDIS (Service de Défense contre l'Incendie)
M. Reynald DÄNZER M. Pierre-Alain FAVROD, suppléant	Ports, Rives et Cours d'eau, Instruction publique, Gestion et tri des déchets	ASPIHL, GEDECHABLAIS, transports scolaires, ARASAPE, plages, ECF (entreprise de correction fluviale)
M. Roland MOOSER M. Pierre-Alain KARLEN, suppléant	Sécurité publique, police des constructions, Bâtiments communaux, Infrastructures, Voirie	culte, routes et signalisation, travaux, éclairage public, énergie, développement durable
M. Pierre-Alain FAVROD Mme Corinne BALLIF GROGNOUZ, suppléante	Domaines, Services industriels, Forêts	Terrains communaux, eaux, égouts, épuration, vignes
Mme Corinne BALLIF GROGNOUZ M. Reynald DÄNZER, suppléant	Affaires sociales, culturelles et loisirs, Protection civile	Contrôle des habitants, naturalisations, intégration, aînés, parcs et jardins, cimetière, tourisme, sociétés locales

Durant la législature, la vice-présidence de la Municipalité sera assurée comme suit :

- Mme Corinne BALLIF GROGNOUZ - 2021-2021
- M. Pierre-Alain FAVROD - 2022-2023
- M. Roland MOOSER - 2023-2024
- M. Reynald DÄNZER - 2024-2025
- Mme Corinne BALLIF GROGNOUZ - 2025-2026

NOVILLE, LE 07 JUI 2021